PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R93-2026-184

PUBLIÉ LE 19 NOVEMBRE 2026

Sommaire

DEPAFI SECTEUR PUBLIC /

R93-2026-11-18-00001 - Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse région sud est - Subdélégation de signature (23 pages) Page 4

Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée /

R93-2026-11-06-00004 - Arrêté composition BVE CSA DIRM Méditerranée 06 11 2026 (2 pages) Page 28

R93-2026-11-17-00002 - Arrêté portant nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale du pilotage de la station de pilotage de Nice - Cannes - Villefranche (3 pages) Page 31

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA /

R93-2026-11-13-00002 - Décision du 13/11/2026 portant nomination des membres du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin du comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur relevant du système de vote électronique du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026 (2 pages) Page 35

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - Provence-Alpes-Côte d'Azur /

R93-2026-11-16-00016 - Arrêté portant fixation de la dotation globale de financement (DGF) du dispositif CHRS COALLIA (n° SIRET : 77568030905628 ; n° FINESS : 040788895) géré par COALLIA pour l'année 2026 (3 pages) Page 38

R93-2026-11-16-00015 - Arrêté portant fixation de la dotation globale de financement (DGF) du dispositif CHRS Porte Accueil (n° SIRET : 37795793100035 ; n° FINESS : 040003196) géré par PORTE ACCUEIL - RESSOURCERIE DE HAUTE-PROVENCE pour l'année 2026 (3 pages) Page 42

R93-2026-11-16-00014 - Fixant la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2026 Du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs géré par l'association « UDAF 05 » (5 pages) Page 46

Ministère de la justice / Département de la Performance Financière, des Achats et de la Conformité

R93-2026-11-17-00001 - DELEGATION SIGNATURE DPFAC NOVEMBRE 2026-SIGNED (7 pages) Page 52

Mission Nationale de Contrôle (MNC) et d'audit des organismes de Sécurité Sociale /

R93-2026-11-17-00004 - Arrête modificatif n°3 portant modification de l'arrêté de nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie des Alpes-Maritimes (3 pages) Page 60

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales PACA /

R93-2026-11-17-00003 - Arrêté -demande de renouvellement d'habilitation-aide alimentaire (2 pages) Page 64

R93-2026-11-19-00001 - DREETS RBOP DEBEAUMONT nov 2026 (5 pages) Page 67

R93-2026-11-19-00002 - SGAR subdélégation CHORUS formulaire et DT intérim MATHERON nov 26 (5 pages) Page 73

DEPAFI SECTEUR PUBLIC

R93-2026-11-18-00001

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse région sud est - Subdélégation de signature

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interrégionale
de la protection judiciaire
de la jeunesse Sud-Est

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature aux agents de la direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud-Est au titre des attributions relevant de l'ordonnateur secondaire

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié, pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu les articles R241-3 à R241-9 du code de la justice pénale des mineurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 19 novembre 2025 nommant Monsieur **Jacques WITKOWSKI**, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du Rhône ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 29 septembre 2026 nommant Monsieur **Jean-Christophe BRIHAT**, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est, à compter du 5 octobre 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2026 portant délégation de signature à Monsieur **Jean-Christophe BRIHAT**, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2026, portant délégation de signature à Monsieur **Jean-Christophe BRIHAT** directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est, les délégations de signature lui sont conférées par l'arrêté préfectoral précité seront exercées en cas d'absence ou d'empêchement par Monsieur Franck BALDI, Directeur interrégional adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2026, portant délégation de signature à Monsieur **Jean-Christophe BRIHAT** directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral précité sera exercée :

- Pour la gestion du Titre II du Budget Opérationnel de Programme n° 182 (BOP n° 182), par :
    - Monsieur **Julien LEMAIRE**, directeur des ressources humaines ;

  En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien LEMAIRE sur délégation explicite par :
    - Monsieur Ludovic LEPHAY, responsable de la gestion administrative et financière des personnels ;
    - Madame Isabelle DELLA CASA (DUCLOT)**,** responsable de la gestion des parcours et des compétences.

- Pour la gestion des Titres III, V et VI du Budget Opérationnel de Programme n° 182 (BOP n° 182), par :
    - Monsieur **Maxime MIRALLES**, directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières ;
    - Madame **Caroline WAECHTER (JORGE DA SILVA)**, responsable des affaires financières.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2026, portant délégation de signature à Monsieur **Jean-Christophe BRIHAT** directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral précité sera exercée :

- Pour l'engagement et l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du Titre II et du Titre III (exclusivement pour les dépenses de formation, les honoraires médicaux et les frais de déplacement découlant directement d'une maladie professionnelle, d'un accident de service ou de travail) du BOP n° 182, par :
    - Monsieur **Julien LEMAIRE**, directeur des ressources humaines ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien LEMAIRE sur délégation explicite par :

- Monsieur Ludovic LEPHAY, responsable de la gestion administrative et financière des personnels ;

- Madame Isabelle DELLA CASA (DUCLOT), responsable de la gestion des parcours et des compétences ;

- Pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du Titre II (exclusivement pour la signature des états liquidatifs) et du Titre III (exclusivement pour les honoraires médicaux et les frais de déplacement découlant directement d'une maladie professionnelle, d'un accident de service ou de travail) du BOP n° 182, par :
  - Madame **Sarah GLACET**, gestionnaire administrative du pôle carrières.
  - Madame **Nathalie EMMANUELLI**, gestionnaire administrative du pôle carrières
  - Madame **Amel BENYEKHLEF**, gestionnaire administrative du pôle carrières

- Pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du Titre II (exclusivement pour la signature des états liquidatifs) du BOP n° 182, par :
  - Madame **Sabrina BONTEMPO (AZERI)**, gestionnaire administrative du pôle carrières.
  - Madame **Samia MANDI**, gestionnaire administrative du pôle carrières.
  - Madame **Odile DEBEAUVOIS**, gestionnaire administrative du pôle contractuel.
  - Madame **Vanessa MEKERDITCHIAN**, gestionnaire administrative du pôle contractuel.
  - Madame **Gabriela ROJAS BLANCO**, gestionnaire administrative du pôle contractuel.
  - Madame **Karima BELLACH**, gestionnaire administrative du pôle paie.
  - Madame **Karine PASQUION**, gestionnaire administrative du pôle paie.

- Pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des Titres III, V et VI du BOP n° 182, par :
  - Monsieur **Maxime MIRALLES**, directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières ;
  - Madame **Caroline WAECHTER (JORGE DA SILVA)**, responsable des affaires financières ;
  - Monsieur **Francis AMISI**, responsable du service immobilier ;
  - Madame **Corinne RISO (TEISSEIRE)**, responsable du service SAH ;
  - Madame **Carole URVOY (CADASTRENC),** responsable adjointe du service SAH ;
  - Madame **Hayet ABED**, référente du pôle comptable ;
  - Monsieur **Luc DERIDIAUX**, référent du pôle comptable ;
  - Madame **Yamina HAMDI (HADJ)**, référente du pôle comptable ;
  - Madame Sonia **KADDOUR-REBIHA (REMADNIA)**, référente du pôle comptable ;
  - Madame **Chérifa BELHOUCHET (MAZARI)**, référente du pôle comptable ;
  - Monsieur **Nicolas GUILBERT,** responsable du service informatique ;
  - Monsieur **Iroudayaradjou MARIE-ANTOINE-NOËL,** référent du service informatique**.**

- Pour l'engagement et l'ordonnancement secondaire des dépenses du Titre III du BOP n° 182, par les agents désignés à l'annexe II, dans le respect des périmètres de compétences et des plafonds indiqués dans ladite annexe, et exclusivement pour :
  - les dépenses de fonctionnement ;
  - les dépenses éducatives ;
  - les indemnités liées au placement en famille d'accueil ;
  - les indemnités liées au placement auprès d'un tiers digne de confiance ;
  - les indemnités liées aux stages longs.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2026, portant délégation de signature à Monsieur **Jean-Christophe BRIHAT** directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 3 de l'arrêté préfectoral précité pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du Budget Opérationnel de Programme n° 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » sera exercée par :

- Monsieur **Maxime MIRALLES**, directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières ;
- Monsieur **Francis AMISI**, responsable du service immobilier ;
- Madame **Hayet ABED**, référente du pôle comptable ;
- Madame **Chérifa BELHOUCHET**, référente du pôle comptable ;
- Monsieur **Luc DERIDIAUX**, référent du pôle comptable ;
- Madame **Yamina HAMDI (HADJ)**, référente du pôle comptable ;
- Madame Sonia **KADDOUR-REBIHA (REMADNIA)**, référente du pôle comptable.

ARTICLE 5 :

Conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2026, portant délégation de signature à Monsieur **Jean-Christophe BRIHAT** directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 4 de l'arrêté préfectoral précité pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du Budget Opérationnel de Programme n° 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » sera exercée par :

- Monsieur **Maxime MIRALLES**, directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières ;
- Madame **Caroline WAECHTER (JORGE DA SILVA)**, responsable des affaires financières ;
- Monsieur **Francis AMISI**, responsable du service immobilier.

ARTICLE 6 :

Il est donné délégation de signature :

- Dans Chorus DT, dans la limite de leurs périmètres de compétence et du plafond de 1 500 € par mission, aux agents identifiés dans l'annexe III, pour :
  - en tant que valideur hiérarchique (VH1), valider hiérarchiquement les ordres de mission et les états de frais ;
  - en tant que service gestionnaire (SG), valider budgétairement les ordres de mission ;
  - en tant que gestionnaire contrôleur (GC), contrôler budgétairement les états de frais ;
  - en tant que gestionnaire valideur (GV), valider budgétairement les états de frais ;
  - en tant que valideur des factures (FV), valider les factures.

- Dans Cytric, aux agents identifiés dans l'annexe III, pour valider les demandes de réservation, dans la limite de leurs périmètres de compétences.

- Dans Chorus Formulaires, aux agents identifiés dans l'annexe III :
  - pour certifier le service fait, dans la limite de leurs périmètres de compétences ;

- pour transmettre les tableaux d'ordre de payer (TOP), ainsi que pour créer et transmettre des fiches communication au service facturier (SFACT) et au département de la performance financière, des achats et de la conformité (DPFAC) de la direction interrégionale Sud-Est du secrétariat général.
- pour transmettre les demandes d'écritures correctives au SFACT et au DPFAC.

ARTICLE 7 :

Il est donné délégation de signature aux fins de signature des bordereaux récapitulatifs des recettes et des dépenses de régie :

- Sur l'ensemble du périmètre de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à :
  - Monsieur **Maxime MIRALLES**, directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières.

- Sur leurs périmètres territoriaux de compétences respectifs à :
  - Madame **Natacha HIMELFARB**, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes- Maritimes ;
  - Madame **Siham FAHMI-FRIEDERICKS**, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes-Maritimes ;
  - Monsieur **Thomas PROFFIT**, responsable de l'Appui au Pilotage Territorial des Alpes-Maritimes ;
  - Monsieur **Pierre PIBAROT**, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches-du-Rhône ;
  - Madame **Béatrice TRIBOTTÉ**, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches-du-Rhône ;
  - Monsieur **Romain RUEL**, responsable de l'Appui au Pilotage Territorial des Bouches-du-Rhône ;
  - Monsieur **Olivier FERRON**, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse ;
  - Monsieur **François CASASOPRANA**, directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse ;
  - Madame **Nathalie MASSOTEAU**, responsable de l'Appui au Pilotage Territorial de Corse
  - Monsieur **Nicolas GINOUX**, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Var ;
  - Madame **Nathalie OLIVERI**, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse du Var ;
  - Monsieur **Jean François FOISSAC,** directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes Vaucluse

ARTICLE 10 :

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le

Le directeur interrégional PJJ Sud-Est,

Signé

Jean-Christophe BRIHAT

ANNEXE I

Table des sigles et acronymes

SIGLE / ACRONYME	IINTITULÉ COMPLET
ARAPT	Assistant(e) du responsable de l'appui au pilotage territorial
AT	Adjoint(e) technique
BR	Bordereaux récapitulatifs
CA	Carte achat
UJPE	Centre éducatif fermé
CSE	Chef(fe) de service éducatif
DEPAFI	Direction de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières
DIR	Direction interrégionale
DIRA	Directeur interrégional adjoint
DIR-DME	Directrice des mesures éducatives
DIRA-DME	Directeur adjoint des mesures éducatives
DIR-DEPAFI	Directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières
DIRPJJ SE	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est
DIR-DRH	Directeur des ressources humaines
DIR-DT	Directrice / directeur territorial
DTA	Directrice / directeur territorial adjoint
DME	Direction des mesures éducatives
DRH	Direction des ressources humaines
DS	Directrice / directeur de service
DTPJJ	Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
EC	Écritures correctives
EJ	Engagement juridique
EJHM	Engagement juridique hors marché
EPE	Établissement de placement éducatif
EPEI	Établissement de placement et d'insertion
FIEC	Fiche d'immobilisation en cours
FV	Valideur de factures
GC	Gestionnaire contrôleur
IM	Intérêts moratoires
RAF	Responsable des affaires financières
RAPT	Responsable de l'appui au pilotage territorial
RCIF	Responsable du contrôle interne financier
RDSI	Responsable du département des systèmes d'information
RGAF	Responsable de la gestion administrative et financière des personnels
RGPC	Responsable de la gestion des parcours et des compétences
RLAI	Référent laïcité et citoyenneté
RPI	Responsable des politiques institutionnelles
RSI	Responsable du service immobilier
RUE	Responsable d'unité éducative
SA	Secrétaire administratif / administrative
SF	Service fait
SG	Service gestionnaire
SI	Service immobilier
STEI	Service territorial éducatif et d'insertion
SEEPM	Service éducatif en établissement pénitentiaire pour mineurs
SP	Secteur public
STEMO	Service territorial éducatif de milieu ouvert
UEAJ	Unité éducative d'activités de jour
UEUJPE	Unité éducative de centre éducatif fermé
UJPE	Unité éducative d'hébergement collectif
UJPE	Unité éducative d'hébergement diversifié
UEHDR	Unité éducative d'hébergement diversifié renforcé
UEMO	Unité éducative de milieu ouvert
UESEEPM	Unité éducative de service éducatif en établissement pénitentiaire pour mineurs
VH1	Valideur hiérarchique de niveau 1

ANNEXE II

Délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses de fonctionnement, des dépenses éducatives, des indemnités liées au placement en famille d'accueil, des indemnités liées au placement auprès d'un tiers digne de confiance et des indemnités liées aux stages longs.

SERVICE	PRÉNOM NOM	FONCTIONS	PLAFOND
Direction territoriale Alpes-Maritimes (DTPJJ 06)			
DTPJJ 06	Natacha HIMELFARB	DT	8 000 €
	Siham FAHMI-FRIEDERICKS	DTA	
	Thomas PROFFIT	RAPT	
EPEI Nice	Laura FANTINO	DS	2 000 €
STEMO Grasse	Nicolas CLERET	DS (intérim)	
STEMO Nice	Sophie GROMOVOI	DS	
Direction territoriales Bouches-du-Rhône (DTPJJ 13)			
DTPJJ 13	Pierre PIBAROT	DT	8 000 €
	Béatrice TRIBOTTÉ	DTA	
	Stéphanie MONJARDIN	RAPT	
	Romain RUEL	RAPT	
EPE Martigues Salon	DUMAS Stéphanie	DS	
EPE Marseille	Zoé TIBERGHIEN	DS	
EPEI Aix-en-Provence	Clara IECHE	DS	
SEEPM Marseille	Karine MATHIEU	DS	
STEI Marseille	Vérane ISNARD	DS	
STEMO Aix-en-Provence	Patricia IRACE (FRECHARD)	DS	
STEMO Marseille Centre	Charlotte TREMBLAIS	DS	
STEMO Marseille Est	Raïssi MESSAOUDI	DS	
STEMO Marseille Nord	Carole OLIVIER	DS	
STEMO Martigues Ouest Étang de Berre	Céline TOUREL	DS	
Direction territoriale Corse (DTPJJ 20)			
DTPJJ 20	Olivier FERRON	DT	8 000 €
	François CASASOPRANA	DTA	
	Nathalie MASSOTEAU	RAPT	
STEMOI Bastia	Geneviève GRAZIANI	DS	2 000 €
Direction territoriale Var (DTPJJ 83)			
DTPJJ 83	Nicolas GINOUX	DT	8 000 €
DTPJJ 83	Nathalie OLIVERI	DTA	8 000 €
EPEI Brignoles	RICAUD Agathe	DS	2 000 €
STEMO Draguignan	Lila-lou REYNAL	DS	
EPEI Toulon	Stéphanie DAVID	DS	
STEMO Toulon	Evodie DELHAYE	DS	
Direction territoriale Alpes-Vaucluse (DTPJJ 04-05-84)			
DTPJJ 04-05-84	Jean Francois FOISSAC	DT	8 000 €
DTPJJ 04-05-84	Christine RAULT	DTA	
UJPE Montfavet	Benoît WILLAUMEZ	DS	2 000 €
EPEI Avignon	Léa MANOURY	DS	
STEMO Avignon	Clara RUFFO	DS	
STEMO Avignon	Badra ANGLO (ABDEDDAIM)	DS	
STEMO Carpentras	Corinne SANNA	DS	
STEMO Digne-les-Bains	Clémentine BRUNET	DS	

ANNEXE III

Délégation de signature pour :

- **La certification des SF, les demandes de création et de modification des tiers fournisseurs et l'utilisation des fiches communication dans Chorus Formulaires.**
- **Les rôles VH1, SG, GC et FV dans Chorus DT.**
- **La validation des réservations dans Cytric.**

SERVICE	PRÉNOM NOM	FONCTIONS	CHORUS FORMULAIRES	CHORUS DT	CYTRIC
Direction interrégionale PJJ Sud-est (DIRPJJ SE)					
DIR	Franck BALDI	DIRA		SG	
DIR	Jade ALPE	Chargée de communication	Certification des SF.		
DIR	Leticia SILVA LIMA	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
DME	Alexandre CORDESSE	DIR-DME		SG	
DME	Rédouane DICH	DIRA-DME		SG	
DEPAFI	Maxime MIRALLES	DIR-DEPAFI		SG	
DEPAFI	Francis AMISI	RSI		SG	
DEPAFI	Nicolas GUILBERT	RDSI		SG	
DEPAFI	Corinne RISO (TEISSEIRE)	RSAH	Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 3 et 4 Titre III, V et VI / autres échanges).	SG	
DEPAFI	Carole URVOY (CADASTRENC)	RASAH	Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 3 et 4 Titre III, V et VI / autres échanges).	SG	
DEPAFI	Géraldine BONINI	RCIF	Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (EC / autres échanges)		
DEPAFI	Caroline WAECHTER (JORGE DA SILVA)	RAF	Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 3 et 4 Titre III, V et VI / autres échanges).	SG– GC – FV	Validation des réservations

SERVICE	PRÉNOM NOM	FONCTIONS	CHORUS FORMULAIRES	CHORUS DT	CYTRIC
DEPAFI	Hayet ABED	Gestionnaire SP	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 3 et 4 Titre III, V et VI / autres échanges).	SG– GC – FV	Validation des réservations
DEPAFI	Paul CUET	Adjoint administratif SP	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (autres échanges).	GC – FV	
DEPAFI	Luc DERIDIAUX	Gestionnaire SP	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 3 et 4 Titre III, V et VI / autres échanges).		
DEPAFI	Saliha EL AYACHI	Adjointe administrative SP	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (autres échanges).	GC - FV	
DEPAFI	Elena SCALI	Adjointe administrative SP	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (autres échanges).	GC – FV	
DEPAFI	Yamina HAMDI (HADJ)	Gestionnaire SP	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 3 et 4 Titre III, V et VI / autres échanges).	SG– GC – FV	
DEPAFI	Sonia KADDOUR-REBIHA (REMADNIA)	Gestionnaire SP	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 3 et 4 Titre III, V et VI / autres échanges).	SG– GC – FV	
DEPAFI	Dounia ZAIOU	Adjointe administrative SP	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 3 et 4 Titre III, V et VI / autres échanges).		
DEPAFI	Chérifa BELHOUCHET (MAZARI)	Gestionnaire SI	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 3 et 4 Titre III, V et VI / autres échanges).		
DEPAFI	Fabienne BORIE	Gestionnaire SAH	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		

SERVICE	PRÉNOM NOM	FONCTIONS	CHORUS FORMULAIRES	CHORUS DT	CYTRIC
DEPAFI	Éric FRAISSE	Gestionnaire SAH	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 3 et 4 Titre III, V et VI / autres échanges).		
DEPAFI	Cécile PLASSARD (HERITIER)	Gestionnaire SAH	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 3 et 4 Titre III, V et VI / autres échanges).		
DEPAFI	Irou MARIE-ANTOINE-NOËL	Assistant DSI	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 3 et 4 Titre III, V et VI / autres échanges).		
DRH	Julien LEMAIRE	DIR-DRH		SG	
DRH	Ludovic LEPHAY	RGAF		SG	
DRH	Isabelle DELLA CASA (DUCLOT)	RGPC		SG	
DRH	Vanessa MEKERDITCHIAN	Gestionnaire administrative RH/ pôle contractuels	Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 4 Titre II / autres échanges).		
DRH	Odile DEBEAUVOIS	Gestionnaire administrative RH/ pôle contractuels	Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 4 Titre II / autres échanges).		
DRH	Nathalie EMMANUELLI	Gestionnaire administrative RH/ pôle carrières	Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 4 Titre II / autres échanges).		
DRH	Sarah GLACET	Gestionnaire administrative RH/ pôle carrières	Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 4 Titre II / autres échanges).		
DRH	Amel BENYEKHLEF	Gestionnaire administrative RH/ pôle carrières	Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 4 Titre II / autres échanges).		
DRH	Gabriela ROJAS BLANCO	Gestionnaire administrative RH/ pôle contractuels	Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (Flux 4 Titre II / autres échanges).		

SERVICE	PRÉNOM NOM	FONCTIONS	CHORUS FORMULAIRES	CHORUS DT	CYTRIC
DRH	Christine FOREST	Gestionnaire RH/Formation	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.	SG	
DRH	Latifa MEGUENNI TANI (AFAIFIA)	Gestionnaire RH/Formation	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.	SG	

Direction territoriale Alpes-Maritimes (DTPJJ 06)					
SERVICE	PRÉNOM NOM	FONCTIONS	CHORUS FORMULAIRES	CHORUS DT	CYTRIC
DTPJJ 06	Natacha HIMELFARB	DT		SG	
DTPJJ 06	Siham FAHMI-FRIEDERICKS	DTA		SG	
DTPJJ 06	Thomas PROFFIT	RAPT	Certification des SF Création et modification des tiers fournisseurs.	SG	Validation des réservations
DTPJJ 06	Abla FEDJKHI	ARAPT / régisseuse	Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (envoi BR régie).		Validation des réservations
EPEI Nice	Laura FANTINO	DS		SG	
UEAJ Nice	Lina DUPONT	RUE		SG	Validation des réservations
UEAJ Nice	Valérie TARTAR	Ajointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UJPE Nice	Mohamed DAHANE	RUE		SG	Validation des réservations
UJPE Nice	Kaoutar JGHAB	Ajointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UJPE Nice	Géraldine MARCELLIER	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UJPE Antibes	Abdel Hafid OUTTALEB	RUE missionné		SG	Validation des réservations
UJPE Antibes	Joëlle (GIUGLARIS) MANFREDI	Adjointe administrative	"Certification des SF.		
UJPE Antibes	Marie ROMERO	RUE		SG	Validation des réservations
STEMO Grasse	Nicolas CLERET	DS (intérim)		SG	
UEMO Antibes	Katia GAUTHIER-MOUTON	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Antibes	Marika SEVERA	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		

SERVICE	PRÉNOM NOM	FONCTIONS	CHORUS FORMULAIRES	CHORUS DT	CYTRIC
UEMO Cannes	Renzo LOVISA	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Cannes	Fatma MEGROUS	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Grasse	Sophie TANIDI	RUE mission QM		SG	Validation des réservations
UEMO Grasse	Marion (PELLEGRIN) FOURNIER	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Grasse	Anne ROSA	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Grasse	Sylvie TURCI (NOLLEVALLE)	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
STEMO Nice	Sophie GROMOVOI	DS	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.	SG	
STEMO Nice	Carine GASPAR	Adjointe administrative	Certification des SF Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Nice Centre	Peggy THEETEN	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Nice Nord	Myriam VUOLO	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Nice Ouest	Alexandra LLEDO (ROSSO)	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Nice Ouest	Nicole LUCANI	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		

Direction territoriales Bouches-du-Rhône (DTPJJ 13)					
SERVICE	PRÉNOM NOM	FONCTIONS	CHORUS FORMULAIRES	CHORUS DT	CYTRIC
DTPJJ 13	Pierre PIBAROT	DT		SG	Validation des réservations
DTPJJ 13	Béatrice TRIBOTTÉ	DTA		SG	Validation des réservations
DTPJJ 13	Romain RUEL	RAPT	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.	SG	Validation des réservations
DTPJJ 13	Stéphanie MONJARDIN	RAPT		SG	Validation des réservations
DTPJJ 13	Maryame ABOUDOU	ARAPT	Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (envoi BR régie).		
DTPJJ 13	Jacques MELLUL	Adjoint administratif	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
DTPJJ 13	Michel RAMILAMINTSOA	Adjoint administratif	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
DTPJJ 13	Claire AMIAND GLORY	CADEC		SG	
EPE Marseille	Zoé TIBERGHIEN	DS		SG	Validation des réservations
UJPE Marseille La vie	Sonia MAHDID	RUE		SG	Validation des réservations
UJPE Marseille La vie	Marina FILLAULT	RUE missionnée		SG	Validation des réservations
UJPE Marseille La vie	Béatrice KRALIAN	SA	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UJPE Marseille Les Cèdres	Anne-Sylvie AUDRY	RUE	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.	SG	
UJPE Marseille Les Cèdres	Emmanuelle KINDMANN	SA	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UJPE Marseille Les Cèdres	Lucile LE CHANONY	Éducatrice			Validation des réservations
EPE Martigues/Salon	Stéphanie DUMAS	DS		SG	Validation des réservations

SERVICE	PRÉNOM NOM	FONCTIONS	CHORUS FORMULAIRES	CHORUS DT	CYTRIC
UJPE Martigues	Kheiredinne BEN-FATMA	RUE		SG	Validation des réservations
UJPE Martigues	Bruno BERTRAND	AT polyvalent	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UJPE Martigues	Zoulikha DJOUDER	SA	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEHD Salon-de-Provence	Florence GUITET	RUE		SG	Validation des réservations
UEHD Salon-de-Provence	Valérie POUX (CHANDEZE)	SA	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
EPEI Aix-en-Provence	Clara IECHE	DS		SG	Validation des réservations
UEAJ Aix-en-Provence	Pascale CABASSE	RUE	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.	VH1 – SG	Validation des réservations
UEAJ Aix-en-Provence	Lisa FIET	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UJPE Aix-en-Provence	Hayette AZAMOUM	RUE		SG	Validation des réservations
UJPE Aix-en-Provence	Aurélia PETIT-COLIN	SA	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
SEEPM Marseille	Karine MATHIEU	DS		SG	Validation des réservations
UESEEPM Marseille	Jean-Eliot CHRETIEN	RUE		SG	
UESEEPM Marseille	Sadjia BENAYAD	RUE		SG	
UESEEPM Marseille	Samia BRAKA	RUE		SG	Validation des réservations
UESEEPM Marseille	Emmy PARSEGHIAN	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UESEEPM Marseille	Ilham KHADIRI	Adjoint administratif	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
STEI Marseille	Vérane ISNARD	DS		SG	Validation des réservations
UEAJ Passerelle	Patrick LE FLECHER	RUE		SG	Valida° réservations (périmètre STEI Marseille)

SERVICE	PRÉNOM NOM	FONCTIONS	CHORUS FORMULAIRES	CHORUS DT	CYTRIC
UEAJ Application	Medhi AGBI	RUE		SG	Valida° réservations (périmètre STEI Marseille)
UEAJ Sylvestre	Jean-Christophe DUBUS	RUE		SG	Valida° réservations (périmètre STEI Marseille)
UEAJ Sylvestre	Morgane CURTAT	Adjointe administrative	Certification des SF (périmètre STEI Marseille). Création et modification des tiers fournisseurs (périmètre STEI Marseille).		
UEAJ Sylvestre	Anaïs ZENAIDI	Adjointe administrative	Certification des SF (périmètre STEI Marseille). Création et modification des tiers fournisseurs (périmètre STEI Marseille).		
STEMO Aix-en-Provence	Patricia IRACE (FRECHARD)	DS		SG	Validation des réservations
UEMO Aix Célony	Claire VIGNAU	RUE		VH1 – SG	Validation des réservations
UEMO Aix Célony	Fabienne PHILIPPE	Adjoint administratif	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Aix Sainte-Victoire	Sandra BASILIO	RUE		VH1 – SG	
UEMO Aix Sainte-Victoire	Elise TREOL	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEQM	Laure CLAUSSE	RUE		SG	Validation des réservations
UEQM	TRANI Eric	Adjoint administratif	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
STEMO Marseille Centre	Charlotte TREMBLAIS	DS		SG	Validation des réservations
UEAT Marseille	Éric BABEF	RUE		SG	Validation des réservations
UEAT Marseille	Bérénice BROCHOT	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Marseille Joliette	Christophe GOBERT	RUE		VH1 – SG	Validation des réservations
UEMO Marseille Joliette	Charlotte ROGOWSKI	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
STEMO Marseille Est	Raïssi MESSAOUDI	DS		SG	Validation des réservations

SERVICE	PRÉNOM NOM	FONCTIONS	CHORUS FORMULAIRES	CHORUS DT	CYTRIC
UEMO Le Garlaban	Emmanuelle BELLOCQ LASSUS	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Le Garlaban	Meriem RAFRAFI (AOUADI)	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Marseille Le Timonier	Samia BENAHCENE (BEN HASSINE)	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Marseille Le Timonier	Hélène DEMARETZ	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
STEMO Marseille Nord	Carole OLIVIER	DS		SG	Validation des réservations
UEMO Chutes-Lavie	Nizzar BRAIEK	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Chutes-Lavie	Kévin MATHE	Adjoint administratif	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Chutes-Lavie	Anjuly STEPHAN	Adjoint administratif	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Le Canet	Magali KOUDIL (GAUCHOU)	RUE		SG	
UEMO Le Canet	Faten BEN FADHL	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Michaud	Saliha MILONET (BOUHAMOU)	RUE		SG	
UEMO Michaud	Anjuly STEPHAN	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
STEMO Martigues Ouest Étang de Berre	Céline TOUREL	DS		SG	
UEMO Arles	Djamel CHENOUFI	RUE		SG	
UEMO Arles	Hélène LAURIN	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Martigues	Louisa MOUSSOUS	RUE		VH1 – SG	Validation des réservations
UEMO Martigues	Marion RIGAUD	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		

Direction territoriale Corse (DTPJJ 20)					
SERVICE	**PRÉNOM NOM**	**FONCTIONS**	**CHORUS FORMULAIRES**	**CHORUS DT**	**CYTRIC**
DTPJJ 20	Olivier FERRON	DT		SG	Validation des réservations
DTPJJ 20	François CASASOPRANA	DTA		SG	Validation des réservations
DTPJJ 20	Nathalie MASSOTEAU	RAPT	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.	SG	Validation des réservations
DTPJJ 20	Gwenaëlle BORG	ARAPT / régisseuse	Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (envoi BR régie).		
STEMOI Bastia	Geneviève GRAZIANI	DS		SG	Validation des réservations
UEAJ Bastia	Laure BERGER	RUE		SG	
UEAJ Bastia	Catherine LAHURE	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Bastia	Audrey FRANCHI (PROST)	RUE		SG	
UEMO Ajaccio	Amélie SAUDEL	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Bastia	Angélique AUFFRAY-GRAZIANI	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		

Direction territoriale Var (DTPJJ 83)					
SERVICE	PRÉNOM NOM	FONCTIONS	CHORUS FORMULAIRES	CHORUS DT	CYTRIC
DTPJJ 83	Nicolas GINOUX	DT		SG	Validation des réservations
DTPJJ 83	Nathalie OLIVERI	DTA		SG	Validation des réservations
DTPJJ 83	Mathieu LIETART	RAPT	Création et modification des tiers fournisseurs.	SG	Validation des réservations
DTPJJ 83	Julia LOPEZ	ARAPT / régisseuse	Création et modification des tiers fournisseurs. Création et envoi de fiches communication au SFACT et au CSP (envoi BR régie).		Validation des réservations
DTPJJ 83	Soline MASSON	ARAPT	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		Validation des réservations
DTPJJ 83	Calogera CARLISI	RPI			Validation des réservations
DTPJJ 83	Fenicia GOUSSE	RLAI			Validation des réservations
EPEI Toulon	Stéphanie DAVID	DS		SG	Validation des réservations
UEAJ Brignoles	Laina TUKAOKO	RUE		SG	Validation des réservations
UEAJ Toulon	Aurélie REDER (SILVESTRE)	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		Validation des réservations
UJPE Toulon	Olivier BEZARD	RUE		SG	Validation des réservations
UJPE Toulon	Stéphanie RAVEL	SA	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEHDR Toulon	Sandrine MONTEGNIES	RUE		SG	Validation des réservations
UEHDR Toulon	Atika HACHIM	SA	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
STEMO Draguignan	Lila-lou REYNAL	DS		SG	Validation des réservations
UEMO Draguignan	Alban LECOUVREUR	RUE		SG	Validation des réservations

SERVICE	PRÉNOM NOM	FONCTIONS	CHORUS FORMULAIRES	CHORUS DT	CYTRIC
UEMO Draguignan	Graziella ROCHARD (ORLANDO)	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		Validation des réservations
UEMO Fréjus	Julie PRUVOT	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Fréjus	Alice MARVINT	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Fréjus	Julie PRUVOT	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
STEMO Toulon	Evodie DELHAYE	DS		SG	Validation des réservations
UEMO Toulon Centre	Stéphanie ROUVIER (KRIL)	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Toulon Centre	Sylvie POULARD	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Toulon Le Faron	Nolwenn CAER	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Toulon Le Faron	Prescilla CARDINAL	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Toulon Ouest	Frédéric BERTORA	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Toulon Ouest	Célia ESSAFI	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		Validation des réservations
UEMO Toulon Ouest	Amandine DREVET	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		Validation des réservations
UJPE Brignoles	Agathe RICAUD	DS		SG	Validation des réservations
UJPE Brignoles	Yasmine CHIBATTE	RUE		SG	Validation des réservations
UJPE Brignoles	Aurélie LEGAY	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		Validation des réservations

Direction territoriale Alpes-Vaucluse (DTPJJ 04-05-84)					
SERVICE	PRÉNOM NOM	FONCTIONS	CHORUS FORMULAIRES	CHORUS DT	CYTRIC
DTPJJ 04-05-84	Jean Francois FOISSAC	DT		SG	Validation des réservations
DTPJJ 04-05-84	Christine RAULT	DTA		SG	Validation des réservations
DTPJJ 04-05-84	Nicolas GORZKOWSKI	RAPT / régisseur	Création et modification des tiers fournisseurs.	SG	Validation des réservations
DTPJJ 04-05-84	Fabien PLANARD	ARAPT	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.	SG	Validation des réservations
DTPJJ 04-05-84	Leila ADDABBANI (MOUHSINE)	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		Validation des réservations
EPEI Avignon	Léa MANOURY	DS		SG	Validation des réservations
UEAJ Avignon	Christophe MITTOU	CSE		SG	Validation des réservations
UEAJ Avignon	Martine KEIFFER	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		Validation des réservations
UJPE Avignon	Flore SANE	RUE		SG	Validation des réservations
UJPE Avignon	Sylvie WOLKOFF	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		Validation des réservations
STEMO Avignon	Clara RUFFO	DS		SG	Validation des réservations
STEMO Avignon	Badra ANGLO (ABDEDDAIM)	DS		SG	Validation des réservations
UEMO Avignon	Helam BEN MOHAMED (MESSAAD)	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Avignon	Émilie WIECLAW	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		Validation des réservations
UEMO Cavaillon	Magda VIEVILLE	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Cavaillon	Beatriz DE OLIVEIRA BARBOSA	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
STEMO Carpentras	Corinne SANNA	DS		SG	Validation des réservations

SERVICE	PRÉNOM NOM	FONCTIONS	CHORUS FORMULAIRES	CHORUS DT	CYTRIC
UEAJ Nord Vaucluse	Claire BARRY (HERAT)	RUE		SG (périmètre STEMO Carpentras)	Validation des réservations
UEMO CARPENTRAS	Emilie SEGURA	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Carpentras	Sadia BOUDEMIA	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Orange	Marie-Claude MEYSSONNIER	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Orange	Gaëlle LE HENRY	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		Validation des réservations
STEMO Digne-les-Bains	Clémentine BRUNET	DS		SG	Validation des réservations
UEMO Digne-les-Bains	Christophe PEINADO	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Digne-les-Bains	Maëva MONARDO (PRIOUX)	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Digne-les-Bains	Sarah BENYAMINA	Adjointe administrative Contractuelle	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UEMO Gap	Julien CHANAL	RUE		SG	Validation des réservations
UEMO Gap	Hélène DOBRIC	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UJPE Montfavet	Benoît WILLAUMEZ	DS		SG	Validation des réservations
UJPE Montfavet	Delphine LEPRESLE	Adjointe administrative	Certification des SF. Création et modification des tiers fournisseurs.		
UJPE Montfavet	Moktar ELKHOURDJ	RUE		SG	Validation des réservations

Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée

R93-2026-11-06-00004

Arrêté composition BVE CSA DIRM Méditerranée 06 11 2026

MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interrégionale de la mer Méditerranée

Direction

—

Arrêté du 06/11/2026 portant composition des membres du bureau de vote électronique dans le cadre des élections professionnelles de la fonction publique de 2026
relatif au CSA de la DIRM Méditerranée

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée,

Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,
Vu l'arrêté du 27/10/2026 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, du ministère des transports et du ministère de la ville et du logement,
Vu l'arrêté du 5 février 2024 portant nomination de M. Christophe LENORMAND, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, des fonctions de directeur interrégional de la mer Méditerranée à compter du 1er mars 2024,

Arrête :

Article 1
En application de l'article R. 211-537 du code général de la fonction publique, les membres du bureau de vote électronique propre à l'organisation du scrutin relatif au comité social d'administration de la direction interrégionale de la mer Méditerranée sont ainsi désignés :

16 rue Antoine Zattara
13 003 Marseille
Tél : 33(0)4 86 94 67 00

www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

1.1. Membres de l'administration

Président(e) : M. Jean-Bernard COSTES
Secrétaire : Mme Sylvie LECONTE
Suppléant(e) du secrétaire : Mme Ghyslaine GUIDUCCI

1.2. Délégués de liste

CGT
Délégué(e) de liste : M. Florian DASPRE
Suppléant(e) : M. Clément CALMETTES

FO
Délégué(e) de liste : M . Denis DE FAZIO
Suppléant(e) : M. Fabien MASSON

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Le directeur interrégional
de la mer Méditerranée

signé

Christophe LENORMAND

Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée

R93-2026-11-17-00002

Arrêté portant nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale du pilotage de la station de pilotage de Nice - Cannes - Villefranche

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interrégionale de la mer méditerranée

Arrêté portant nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale du pilotage de la station de pilotage de Nice – Cannes – Villefranche

VU le code des transports et notamment l'article L. 5341-1 et suivants, l'article R. 5341-1 et suivants et l'article R 5341-57 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements ;

VU le décret n° 2010-310 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

VU l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;

VU l'arrêté préfectoral n° R93-2025-12-01-00007 du 01 décembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Christophe LENORMAND, Directeur interrégional de la merr Méditerranée ;

VU l'arrêté préfectoral n° R93-2025-11-14-0005 du 19 novembre 2025 portant nomination des membres avec voix délibérative de l'assemblée commerciale du pilotage de la station de pilotage de Nice – Cannes – Villefranche ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sont nommés membres avec voix délibérative de l'Assemblée Commerciale du Pilotage de la station de Nice – Cannes – Villefranche-sur-Mer :

1) Représentants des armateurs

M. Fabien AGOSTINI	titulaire	M. Jean-Charles TEURLAY	suppléant
M. Pascal PONSART	titulaire	Mme Karine FAIVRE	suppléant

2) Représentants des autres usagers du port

Mme Stéphane MORO TOMATIS	titulaire	M. Lionel AVIAS	suppléant
M. Frédéric MERCIER	titulaire	Mme Jade CHARROUD	suppléant

3) Représentants des pilotes

M. Rémi LESTO	titulaire	M. Martin CARDI	suppléant
M. Benoît DIANOUX	titulaire	M. Emmanuel ACCIARI	suppléant

4) Représentants de l'entité portuaire

M. Roger ROUX	titulaire	M. Robert CAPELIER	suppléant
M. Arnaud BONNIN	titulaire	Mme Isabelle BERNIGAUD	suppléant

ARTICLE 2 :

Les membres sont nommés pour trois ans à compter de la signature de la décision.

ARTICLE 3 :

L'arrêté préfectoral n° R93-2025-11-14-0005 du 19 novembre 2025 portant nomination des membres à voix délibérative de l'assemblée commerciale de la station de pilotage Nice – Cannes – Villefranche-sur-Mer est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée et le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de région.

16 rue Antoine Zattara - 13003 Marseille
Tél. : 04 86 94 67 00
www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, 31 rue Leca, 13002 Marseille ou via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Marseille, le 17/11/2026

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur interrégional de la mer
Méditerranée
Christophe LENORMAND

SIGNE

16 rue Antoine Zattara - 13003 Marseille
Tél. : 04 86 94 67 00
www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2026-11-13-00002

Décision du 13/11/2026 portant nomination des membres du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin du comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur relevant du système de vote électronique du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Décision du 13/11/2026
portant nomination des membres du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin du comité social d'administration de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur relevant du système de vote électronique du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026

La Directrice régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses titres Ier, V, et VI du livre II ;

Vu le décret n° 2022-860 du 7 juin 2022 relatif à certains comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2026 portant institution et composition des comités sociaux d'administration du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour les élections professionnelles de l'année 2026 au sein des services et de certains établissements sous tutelle principale ou partagée du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 nommant Madame Stéphanie FLAUTO, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2026 portant nomination de Madame Annick MIEVRE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2026 portant délégation de signature en matière administrative générale de Madame Stéphanie FLAUTO, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

132 Boulevard de Paris - CS 70059 – 13331 Marseille Cedex 03 -
Téléphone : 04.13.59.36.00
http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/

Arrête :

Article 1er

La composition du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin du comité social d'administration de la DRAAF PACA est fixée, conformément à l'article 8 de l'arrêté du 6 octobre 2026 susvisé, selon le tableau ci-après :

Qualité	Identité	Organisation syndicale
Président	Sylvie SANTIMARIA	-
Secrétaire	Lucile GANDILHON (njf MARZULLO)	-
Secrétaire suppléant	Isabelle SCHOUTITH LARQUERE	-
Délégué de liste titulaire	Carlos ACHA MORETON	Elan commun (CGT Agri, SNETAP-FSU, Sud Rural Territoires)
Délégué de liste suppléant	Stefano GUASCHI	Elan commun (CGT Agri, SNETAP-FSU, Sud Rural Territoires)
Délégué de liste titulaire	Marc AUDIBERT	Force Ouvrière
Délégué de liste suppléant	Ioena CHRISTIEN	Force Ouvrière
Délégué de liste titulaire	Régis LORTON	UNIS POUR TOUS CFDT, EFA-CGC, CFTC MAEnv & Ets, SNISPV
Délégué de liste suppléant	Carole FERRERI	UNIS POUR TOUS CFDT, EFA-CGC, CFTC MAEnv & Ets, SNISPV

Article 2

Le bureau de vote électronique sera installé le 2 décembre 2026 à 9 heures au secrétariat général de la DRAAF PACA – bâtiment M'Square, 132 boulevard de Paris dans le 3ème arrondissement de Marseille.

A compter de son installation, le bureau de vote électronique sera ouvert jusqu'à la signature de son procès-verbal et la proclamation des résultats.

Article 3

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage dans les locaux de la DRAAF PACA et mis en ligne sur l'intranet de la DRAAF PACA.

Fait le 13/11/2026,

Pour le Préfet,
La Directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Signé

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2026-11-16-00016

Arrêté portant fixation de la dotation globale de financement (DGF) du dispositif CHRS COALLIA (n° SIRET : 77568030905628 ; n° FINESS : 040788895) géré par COALLIA pour l'année 2026

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône

Arrêté portant fixation de la dotation globale de financement (DGF) du dispositif CHRS COALLIA (n° SIRET : 77568030905628 ; n° FINESS : 040788895) géré par COALLIA pour l'année 2026

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu l'instruction budgétaire applicable aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale pour l'exercice 2026 ;

Vu le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 19 novembre 2025 nommant Monsieur Jacques WITKOWSKI en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du Rhône

Vu la convention de délégation de gestion conclue le 12 février 2026 entre le préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la préfète des Alpes-de-Haute-Provence ;

Vu l'arrêté fixant les dotations régionales limitatives (DRL) pour l'année 2026 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire (ROB) établi pour l'exercice 2026 ;

Vu les statuts de l'association COALLIA déposés à la Préfecture en date du 3 septembre 2024 et la déclaration des dirigeants en date du 3 septembre 2025 ;

Vu les propositions budgétaires transmises par CHRS COALLIA le 13 mai 2025 ;

Vu les propositions de modifications budgétaires formulées par l'autorité de tarification le 9 juin 2026 ;

Vu la notification de la décision d'autorisation budgétaire formulée par l'autorité de tarification le 12 juin 2026 ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

ARRÊTE

Article 1 – Autorisation budgétaire

Le budget du dispositif CHRS Coallia est autorisé pour l'exercice 2026 conformément au tableau des dépenses et recettes prévisionnelles autorisées, par groupes fonctionnels.

	Groupes fonctionnels		***Montant***	***Total***
Dépenses	Groupe I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	96 048,00 €	*602 092,00 €*
	Groupe II	Dépenses afférentes au personnel	283 656,00 €	
	Groupe III	Dépenses afférentes à la structure	222 387,00 €	
	Reprise de Déficit N-2		0,00 €	
Recettes	Groupe I	Produits de la tarification	566 092,00 €	*602 092,00 €*
	Groupe II	Autres produits relatifs à l'exploitation	36 000,00 €	
	Groupe III	Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	
	Reprise d'Excédent N-2		0,00 €	

Article 2 – Dotation globale de financement

Pour l'année 2026, la dotation globale de financement CHRS est fixée à 566 092,00 euros.

La DGF est imputée sur le programme 177 – Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables.
La ventilation de la DGF en code activité Chorus, à des fins de gestion budgétaire, est la suivante :

- « CHRS – 0177-01-05-12-10 – dépenses d'hébergement » : 169 828 euros
- « CHRS – 0177-01-05-12-13 – dépenses d'accompagnement » : 396 264 euros
- « CHRS – 0177-01-05-12-14 – autres dépenses » : 0,00 euros

Article 3 – Modalités de versement

La DGF est versée sous forme de douzièmes mensuels.
Le montant du 1/12e applicable pour l'année 2026 est fixé à 47 174,33 euros.

La ventilation des acomptes mensuels en code activité Chorus, à des fins de gestion budgétaire, est la suivante :

- « CHRS – 0177-01-05-12-10 – dépenses d'hébergement » : 14 152 euros
- « CHRS – 0177-01-05-12-13 – dépenses d'accompagnement » : 33 022 euros
- « CHRS – 0177-01-05-12-14 – autres dépenses » : 0,00 euros

La nouvelle tarification entre en vigueur au premier jour du mois qui suit la signature du présent arrêté. Il est procédé à une régularisation des acomptes mensuels versés entre le 1er janvier 2026 et la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif, auquel s'ajoute le montant des mois restant à courir jusqu'à la fin de l'année 2026.

Ces versements mensuels seront portés au crédit de l'association COALLIA (SIRET 775 680 309 00611) gérant le CHRS « Les Epinettes » (SIRET 775 680 309 05628).

Dans l'attente de l'arrêté préfectoral fixant la DGF pour l'exercice 2027 l'allocation des moyens s'effectuera à compter du 1er janvier 2027 sur la base d'un forfait mensuel égal au douzième de la part reconductible de la dotation allouée en 2026, soit 47174,33 euros.

Article 4 – Ordonnateur et comptable assignataire

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Le comptable assignataire est la Directrice régionale des finances publiques de la région PACA.

Article 5 – Notification de la décision

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement.

Article 6 – Voies et délais de recours

Les recours contentieux dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif de Marseille - 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille , dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 – Exécution

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Marseille, le 16/11/2026

Le préfet de région

Pour le Directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,
La Directrice régionale adjointe,
Responsable du pôle Inclusion et Solidarités

Nelcie FERRERE

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2026-11-16-00015

Arrêté portant fixation de la dotation globale de financement (DGF) du dispositif CHRS Porte Accueil (n° SIRET : 37795793100035 ; n° FINESS : 040003196) géré par PORTE ACCUEIL - RESSOURCERIE DE HAUTE-PROVENCE pour l'année 2026

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône

Arrêté portant fixation de la dotation globale de financement (DGF) du dispositif CHRS Porte Accueil (n° SIRET : 37795793100035 ; n° FINESS : 040003196) géré par PORTE ACCUEIL - RESSOURCERIE DE HAUTE-PROVENCE pour l'année 2026

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu l'instruction budgétaire applicable aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale pour l'exercice 2026 ;

Vu le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 19 novembre 2025 nommant Monsieur Jacques WITKOWSKI en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du Rhône

Vu la convention de délégation de gestion conclue le 12 février 2026 entre le préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la préfète des Alpes-de-Haute-Provence ;

Vu l'arrêté fixant les dotations régionales limitatives (DRL) pour l'année 2026 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire (ROB) établi pour l'exercice 2026 ;

Vu *les statuts de l'association Porte Accueil déposés à la Préfecture en date du 30 juillet 2024 et la déclaration des dirigeants en date du 26 juin 2024 ;*

Vu les propositions budgétaires transmises par CHRS Porte Accueil le 30 avril 2026 ;

Vu les propositions de modifications budgétaires formulées par l'autorité de tarification le 8 juin 2026 ;

Vu la notification de la décision d'autorisation budgétaire formulée par l'autorité de tarification le 11 juin 2026 ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

ARRÊTE

Article 1 – Autorisation budgétaire

Le budget du dispositif CHRS Porte Accueil est autorisé pour l'exercice 2026 conformément au tableau des dépenses et recettes prévisionnelles autorisées, par groupes fonctionnels.

	Groupes fonctionnels		Montant	Total
Dépenses	Groupe I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	69 578,00 €	553 234,00 €
	Groupe II	Dépenses afférentes au personnel	340 519,00 €	
	Groupe III	Dépenses afférentes à la structure	143 137,00 €	
	Reprise de Déficit N-2		0,00 €	
Recettes	Groupe I	Produits de la tarification	479 405,00 €	553 234,00 €
	Groupe II	Autres produits relatifs à l'exploitation	73 328,00 €	
	Groupe III	Produits financiers et produits non encaissables	501,00 €	
	Reprise d'Excédent N-2		0,00 €	

Article 2 – Dotation globale de financement

Pour l'année 2026, la dotation globale de financement CHRS est fixée à 479 405,00 euros.

La DGF est imputée sur le programme 177 – Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables.
La ventilation de la DGF en code activité Chorus, à des fins de gestion budgétaire, est la suivante :

- « CHRS – 0177-01-05-12-10 – dépenses d'hébergement » : 239 700 euros
- « CHRS – 0177-01-05-12-13 – dépenses d'accompagnement » : 239 705 euros
- « CHRS – 0177-01-05-12-14 – autres dépenses » : 0,00 euros

Article 3 – Modalités de versement

La DGF est versée sous forme de douzièmes mensuels.
Le montant du 1/12e applicable pour l'année 2026 est fixé à 39 950,42 euros.

La ventilation des acomptes mensuels en code activité Chorus, à des fins de gestion budgétaire, est la suivante :

- « CHRS – 0177-01-05-12-10 – dépenses d'hébergement » : 19 975 euros
- « CHRS – 0177-01-05-12-13 – dépenses d'accompagnement » : 19 975 euros
- « CHRS – 0177-01-05-12-14 – autres dépenses » : 0,00 euros

La nouvelle tarification entre en vigueur au premier jour du mois qui suit la signature du présent arrêté. Il est procédé à une régularisation des acomptes mensuels versés entre le 1er janvier 2026 et la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif, auquel s'ajoute le montant des mois restant à courir jusqu'à la fin de l'année 2026.

Ces versements mensuels seront portés au crédit de l'association Porte Accueil- Ressourcerie de Haute Provence (SIRET 37795793100035) gérant le CHRS « Lou Camine » (SIRET 37795793100035).

Dans l'attente de l'arrêté préfectoral fixant la DGF pour l'exercice 2027 l'allocation des moyens s'effectuera à compter du 1er janvier 2027 sur la base d'un forfait mensuel égal au douzième de la part reconductible de la dotation allouée en 2026, soit 39 950,42 euros.

Article 4 – Ordonnateur et comptable assignataire

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Le comptable assignataire est la Directrice régionale des finances publiques de la région PACA.

Article 5 – Notification de la décision

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement.

Article 6 – Voies et délais de recours

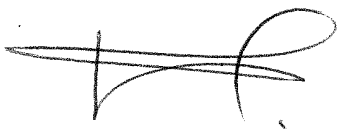
Les recours contentieux dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif de , dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 – Exécution

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Marseille, le 16/12/2026

Le préfet de région



Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2026-11-16-00014

Fixant la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2026 Du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs géré par l'association « UDAF 05 »

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

ARRÊTÉ

Fixant la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2026
Du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs
géré par l'association « UDAF 05 »

Siret n° 782 437 784 00062

Finess n° 05 000 656 8

EJ n° 2104936243

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

VU la loi organique N° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 312-1, L 361-1 à L 361-3, L 314-1 et suivants ;

VU la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

VU le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 19 novembre 2025 nommant Monsieur Jacques WITKOWSKI, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 5 septembre 2024, nommant Monsieur Sébastien DEBEAUMONT, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la décision du 1er décembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien DEBEAUMONT, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) délégué, responsable d'unité opérationnelle (RUO) pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État ,

Vu la décision du 15 juin 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire délégué de M. Sébastien DEBEAUMONT, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, RBOP délégué, RUO pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État ;

VU la convention de délégation de gestion conclue le 12 février 2026 entre le préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur et le préfet du département des Hautes-Alpes ;

VU l'arrêté du 27 mai 2026, publié le 30 mai 2026, pris en application de l'art L 314-4 du Code de l'action sociale et des familles, fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

VU l'instruction N°DGCS/2A/5A/2026/70 du 1er juin 2026 relative aux orientations de l'exercice 2026 pour la campagne budgétaire des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des services délégués aux prestations familiales ;

VU le rapport d'orientation budgétaire établi pour les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 6 juillet 2026 publié au recueil des actes administratifs le 9 juillet 2026 ;

VU la lettre administrative du 19 mars 2026, accordant un renouvellement tacite de l'autorisation du service « délégués aux prestations familiales » pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 8 novembre 2040 ;

VU les arrêtés préfectoraux du 31 mars 2026 et du 25 juin 2026 portant versement d'acomptes mensuels ;

VU les statuts de l'association UDAF 05 du 21 mai 2022 ;

VU les propositions budgétaires pour l'exercice 2026 déposées au moyen de la plate-forme e-FSM par la personne ayant qualité pour représenter le service susvisé et reçues dans les délais ;

CONSIDÉRANT les propositions de modifications budgétaires transmises par l'autorité de tarification le 16 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT la réponse de l'établissement reçue le 24 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT les propositions budgétaires définitives transmises par l'autorité de tarification le 27 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT la procédure contradictoire menée conformément aux articles R 314-24 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT la capacité du service de **710** mesures ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Alpes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Pour l'exercice budgétaire 2026, les recettes et les dépenses prévisionnelles du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs **UDAF 05** sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS AUTORISES EN €
CHARGES	**GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante**	69 850,00 €
	Dont dépenses non reconductibles	*0,00 €*
	GROUPE II - Dépenses afférentes au personnel	1 355 435,00 €
	Dont dépenses non reconductibles	*0,00 €*
	GROUPE III - Dépenses afférentes à la structure	200 000,00 €
	Dont dépenses non reconductibles	*0,00 €*
	TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	**1 625 285,00 €**
PRODUITS	**GROUPE I - Produits de la tarification**	1 377 675,00 €
	Dont crédits non reconductibles	*0,00 €*
	GROUPE II - Autres produits relatifs à l'exploitation	240 000,00 €
	GROUPE III - Autres produits financiers et produits non encaissables	7 610,00 €
	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	**1 625 285,00 €**

ARTICLE 2

Pour l'exercice budgétaire 2026, la dotation globale de financement du service **UDAF 05** est fixée à **1 377 675,00 €** *dont **0,00 €** de crédits non reconductibles (CNR).*

ARTICLE 3

Pour l'exercice budgétaire 2026, en application de l'article R. 314-193-1 du code de l'action sociale et des familles :

1° la dotation versée par l'État est fixée à **99,70 %** de la dotation globale fixée à l'article 2**,** soit un montant de **1 373 542,00 €,** valant engagement ferme de l'État.

2° la dotation versée par le département est fixée à **0,30 %** de la dotation globale fixée à l'article 2**,** soit un montant de 4 133,00 €.

3° la part État des crédits non reconductibles est égale à 0,00 €.

ARTICLE 4

En application de l'article R.314-107 du code de l'action sociale et des familles, la fraction forfaitaire égale au douzième de la part État de la dotation globale de financement 2026 (hors 99,7 % des crédits non reconductibles) s'élève à 1 373 542 € / 12 = 114 462 € arrondi.

Considérant que la dotation globale de financement n'a pu être arrêtée avant le 1er janvier 2026, et en application de l'article R314-108 du code de l'action sociale et des familles, l'autorité chargée du versement a réglé jusqu'à ce jour des acomptes mensuels, égaux au douzième du montant de la part État de la dotation globale de l'année 2025 hors CNR soit 114 462 € arrondi € mensuels multipliés par 9 mois soit un montant total de **1 030 156,50 €.**

ARTICLE 5

La nouvelle tarification 2026 entre en vigueur au premier jour du mois qui suit la signature du présent arrêté.

Conformément à l'article R. 314-35 du code de l'action sociale et des familles, le présent arrêté a pour objet de procéder à une régularisation des acomptes mensuels versés entre le 1er janvier 2026 et le mois d'entrée en vigueur du nouveau tarif, et de définir le montant des versements mensuels restant à courir jusqu'à la fin de l'exercice.

Les montants des versements se décomposent ainsi que suit :

(a) : Montant annuel dû au titre de part État de la DGF 2026 : **1 373 542,00 €** *(cf. article 3)* **;**
(b) : Montant des acomptes effectivement versés à cette date sur la base de la DGF 2025 : **1 030 156,50 €** *(cf. article 4) ;*
(c) : Montant total restant à verser au titre de 2026 (= a – b) : **343 385,50 € ;**
(d) : Montant mensuel correspondant (= c / nombre de mois restant dû jusqu'à la fin d'année) : **soit 114 461,83 € X 2 au titre des mois d'octobre et novembre + 114 461,84€ au titre du mois de décembre 2026.**

Ce versement sera porté au crédit de l'association **UDAF 05 (SIRET 78243778400062).**
SIRET **78243778400062**

BANQUE **Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse**

IBAN **FR76 1131 5000 0108 0061 5356 324**

ARTICLE 6

Ce montant est imputé sur les crédits du programme 304 :

- Code activités : 030450161601
- Description : services tutélaires
- Domaines fonctionnels : 0304-16-01
- Centre financier : 0304-D013-DD05
- Centre de coût : MI6DDETS05
- tiers fournisseur Chorus (établissement principal) : 1 000 800 097

Le comptable assignataire est Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRFIP).

ARTICLE 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet de la région Provence Alpes Côte-d'Azur, soit hiérarchique auprès du ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées dans les deux mois suivant la notification.

Les recours contentieux dirigés contre le présent arrêté en application de l'article L 351-1 du code de l'action sociale et des familles doivent être formés devant le tribunal administratif de Marseille - 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8

Une copie de présent arrêté sera notifiée au service concerné, au conseil départemental et au comptable assignataire.

ARTICLE 9

En application des dispositions du III de l'article R 314-36 du code de l'action sociale et des familles susvisé, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ARTICLE 10

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte d'Azur, le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Alpes et le président ayant qualité pour représenter le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 16/11/2026

Le préfet de Région,
Pour le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
La Directrice régionale adjointe,
Responsable du pôle inclusion et solidarités

SIGNE

Nelcie FERRERE

Ministère de la justice

R93-2026-11-17-00001

DELEGATION SIGNATURE DPFAC NOVEMBRE 2026-SIGNED



DECISION

portant délégation de signature

à la Délégation interrégionale du Secrétariat Général du ministère de la Justice à Aix en Provence

Vu la convention de délégation de gestion du 11 décembre 2024 entre la direction interrégionale des services pénitentiaires Sud-Est et la délégation interrégionale du secrétariat général Sud-Est

Vu la convention de délégation de gestion du 19 avril 2018 entre la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est et la délégation interrégionale du secrétariat général Sud-Est

DECIDE :

Article 1er : Délégation de signature d'ordonnateur est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de procéder aux actes d'engagement, d'ordonnancement et de liquidation en dépenses et de tous ordres de recettes, dans le système d'information financière Chorus, exécutés pour la direction interrégionale des services pénitentiaires Sud-Est, pour la direction interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Sud-Est en application des délégations de gestion visées supra par la délégation interrégionale du secrétariat général Sud-Est.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

Fait à Aix en Provence, le 17 novembre 2026

Le Délégué interrégional du secrétariat général du ministère de la justice Sud-Est

David Barjon

ANNEXE 1

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE D'ORDONNATEUR

Nom, prénom	**Grade**	**Statut**	**Fonction**	**Domaine de la délégation de signature**
BRUNO Julie	ATTACHEE	FONCTIONNAIRE	Cheffe DPFAC	Ensemble des actes de dépenses et de recettes des programmes 107, 162, 166 titre 5, 182, 310, 723, 724 et 912, 362, 348, 349.
PROCHILO Vincent	ATTACHE	FONCTIONNAIRE	Chef du CSP transitoire et du pôle performance financière	Ensemble des actes de dépenses et de recettes des programmes 107, 162, 166 titre 5, 182, 310, 723, 724 et 912, 362, 348, 349.
ALLIOT Willy	ATTACHE	FONCTIONNAIRE	Chef du pôle Maitrise des risques	Ensemble des actes de dépenses et de recettes des programmes 107, 162, 166 titre 5, 182, 310, 723, 724 et 912, 362, 348, 349.
BOUCIDA Sid-Ahmed	AA	FONCTIONNAIRE	Référente maîtrise des risques	Ensemble des actes de dépenses et de recettes des programmes 107, 162, 166 titre 5, 182, 310, 723, 724 et 912, 362, 348, 349.
GALMAR Sylvine	SA	FONCTIONNAIRE	Assistant Maîtrise des risques	Ensemble des actes de dépenses et de recettes des programmes 107, 162, 166 titre 5, 182, 310, 723, 724 et 912, 362, 348, 349.
CHASTEL Tiphaine	SA	FONCTIONNAIRE	Responsable de l'unité des	Ensemble des actes de dépenses des

			marchés complexes Valideur et Gestionnaire chorus unité marchés complexes RCAIM	programmes 107, 162, 166 titre 5, 182, 310, 912, 723 et 724, 362, 348, 349. Validation de l'engagement de la dépense, de la certification de service fait, de la demande de paiement (dont avances), traitement des fiches Chorus communication
LLEDO Romain	AA	FONCTIONNAIRE	Valideur et Gestionnaire chorus unité marchés complexes RCAIM	Ensemble des actes de dépenses des programmes 107, 162, 166 titre 5, 182, 310, 912, 723 et 724, 362, 348, 349. Validation de l'engagement de la dépense, de la certification de service fait, de la demande de paiement (dont avances), traitement des fiches Chorus communication
BOUCIDA Nafissa	AA	FONCTIONNAIRE	Valideur et Gestionnaire chorus unité marchés complexes RCAIM	Ensemble des actes de dépenses des programmes 107, 162, 166 titre 5, 182, 310, 912, 723 et 724, 362, 348, 349. Validation de l'engagement de la dépense, de la certification de service fait, de la demande de paiement (dont avances), traitement

				des fiches Chorus communication
MARTINEZ Marie Paule	AA	FONCTIONNAIRE	Valideur et Gestionnaire chorus unité marchés complexes RCAIM	Ensemble des actes de dépenses des programmes 107, 162, 166 titre 5, 182, 310, 912, 723 et 724, 362, 348, 349. Validation de l'engagement de la dépense, de la certification de service fait, de la demande de paiement (dont avances), traitement des fiches Chorus communication
MARTIAL Véronique	AA	FONCTIONNAIRE	Valideur et Gestionnaire chorus unité marchés complexes RCAIM	Ensemble des actes de dépenses des programmes 107, 162, 166 titre 5, 182, 310, 912, 723 et 724, 362, 348, 349. Validation de l'engagement de la dépense, de la certification de service fait, de la demande de paiement (dont avances), traitement des fiches Chorus communication
BONNEFOY François	AA	FONCTIONNAIRE	Valideur et Gestionnaire Chorus unité mutualisée, Référent SFACT	Ensemble des actes de dépenses des programmes 107, 912 et 182, 723, 724, 310, 348, 349 Validation de l'engagement de la dépense, de la certification de service

				fait, de la demande de paiement, des ordres de recette, traitement des fiches Chorus communication
BUGNET Maryline	AA	FONCTIONNAIRE	Valideur et Gestionnaire Chorus unité mutualisée, Référent SFACT	Ensemble des actes de dépenses des programmes 107, 912 et 182, 723, 724, 310, 348, 349 Validation de l'engagement de la dépense, de la certification de service fait, de la demande de paiement, des ordres de recette, traitement des fiches Chorus communication
MASSA Laurence	AA	FONCTIONNAIRE	Valideur et Gestionnaire Chorus unité mutualisée, Référent SFACT	Ensemble des actes de dépenses des programmes 107, 912 et 182, 723, 724, 310, 348, 349 Validation de l'engagement de la dépense, de la certification de service fait, de la demande de paiement, des ordres de recette, traitement des fiches Chorus communication
Jean-Joseph Pierre-Charles	AA	FONCTIONNAIRE	Valideur et Gestionnaire Chorus unité	Ensemble des actes de dépenses des programmes 107, 912 et 182, 723, 724, 310,

			mutualisée	348, 349 Validation de l'engagement de la dépense, de la certification de service fait, de la demande de paiement, des ordres de recette, traitement des fiches Chorus communication
Sana HAAJEM	AA	FONCTIONNAIRE	Valideur et Gestionnaire Chorus unité mutualisée	Ensemble des actes de dépenses des programmes 107, 912 et 182, 723, 724, 310, 348, 349 Validation de l'engagement de la dépense, de la certification de service fait, de la demande de paiement, des ordres de recette, traitement des fiches Chorus communication
Anne MONCADEL	AA	FONCTIONNAIRE	Valideur et Gestionnaire Chorus unité mutualisée	Ensemble des actes de dépenses des programmes 107, 912 et 182, 723, 724, 310, 348, 349 Validation de l'engagement de la dépense, de la certification de service fait, de la demande de paiement, des ordres de recette, traitement des fiches Chorus communication

YAHI Dorian	AA	FONCTIONNAIRE	Valideur et Gestionnaire Chorus unité mutualisée	Ensemble des actes de dépenses des programmes 107, 912 et 182, 723, 724, 310, 348, 349 Validation de l'engagement de la dépense, de la certification de service fait, de la demande de paiement, des ordres de recette, traitement des fiches Chorus communication

Signé
électroniquement :
Julie BRUNO L0069208

Mission Nationale de Contrôle (MNC) et d'audit des organismes de Sécurité Sociale

R93-2026-11-17-00004

Arrête modificatif n°3 portant modification de l'arrêté de nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie des Alpes-Maritimes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 17 novembre 2026

Portant modification (n°3) à l'arrêté de nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes-Maritimes

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 211-2 ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2026 portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes-Maritimes ;

Vu les arrêtés du 21 mai 2026 et du 11 juin 2026 portant modifications n°1 et 2 à l'arrêté de nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes-Maritimes ;

Vu la proposition formulée par le Conseil de l'instance régionale pour la protection sociale des travailleurs indépendants (IRPSTI) de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2026 portant délégation de signature du directeur de la sécurité sociale à M. David MUNOZ, chef de l'antenne de Marseille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrête :

Article 1er

Est nommé membre du Conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie des Alpes-Maritimes ayant voix consultative :

Sur désignation du conseil de l'instance régionale pour la protection sociale des travailleurs indépendants (IRPSTI) de Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Monsieur LACROIX Henri en remplacement de Mme FAURE-PEZET Anne-Claire

Le document annexé au présent arrêté tient compte de cette modification.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait le 17 novembre 2026 à MARSEILLE

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Marseille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

David MUNOZ

Annexe - Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes-Maritimes

Organisations désignatrices			Nom	Prénom
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CFDT	Titulaires	DESCHAUX-BEAUME	Roger
			FRASCA	Dominique
		Suppléants	CASSEGRAIN	Florence
			DEMAI	Philippe
	CGT	Titulaires	GUY	Gilles
			SANTO	Loïc
		Suppléants	DUGAS	Sébastien
			RASOLI	Nadine
	CGT - FO	Titulaires	LOMBARD	Corinne
			PERROT	Roselyne
		Suppléants	MITRE	Marlène
			ZUDDAS FLOCHER	Jean-François
	CFE - CGC	Titulaire	LAUBRY	Laurent
		Suppléant	CANALES	Joseph
	CFTC	Titulaire	STRANGIO	Henri
		Suppléant	BRONZI	Patrice
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaires	CESARI	Lauriane
			PINEAU-VALLIN	Philippe
			TREILLE DE GRANDSAIGNE	Julie
			ZOCCO	Laurent
		Suppléants	BARTOLO	Régine
			BISCAYE	Timothy
			VALAT	Patrick
			vacant	
	CPME	Titulaires	CARVI	Amandine
			FARINA	Bernard
			VALENTE	Stéphanie
		Suppléants	ILMI	Jean-Pierre
			PARLINSKI	Marie-Hayde
			LONG	Laurent
	U2P	Titulaire	BERDAH	Stéphane
		Suppléant	MARCHE	Benoit
En tant que Représentants de la mutualité :	FNMF	Titulaires	LE GUEN	Lionel
			MARTEL	Céline
		Suppléants	LIAUTAUD	Stéphane
			RUDIO	Emmanuelle
En tant que Représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :	FNATH	Titulaire	DURAND	Franck
		Suppléant	AZZARA	Christophe
	UNAF/UDAF	Titulaire	MARRA	Michel
		Suppléant	SISSOKO	M'Bamakan
	UNAASS	Titulaires	BOCQUET	Joanès
			MORTELMANS	Morgane
		Suppléants	GHARBI	Abdelkader
			MARTIN	Priscillia
Personnes qualifiées			GUILLAUME	Jean-Claude
Voix consultative				
En tant que représentant des TI	IRPSTI Provence-Alpes-Côte d'Azur		LACROIX	Henri

Dernière(s) modification(s) *17/11/2026*

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales PACA

R93-2026-11-17-00003

Arrêté -demande de renouvellement d'habilitation-aide alimentaire

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

ARRÊTÉ

fixant au titre de l'année 2027 la date limite de dépôt des demandes de renouvellement d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à l'aide alimentaire

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
préfet des Bouches-du-Rhône,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 115-1 ; R266-1 à R266-12 ;

VU le décret n° 2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire ;

VU le décret du 19 novembre 2025 portant nomination du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône - M. Jacques WITKOWSKI Jacques ;

VU l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Au titre de l'année 2027, les demandes de renouvellement d'habilitation, au niveau régional, des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire, doivent être déposées sur la plateforme Démarche Numérique.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 janvier 2027 à minuit.

L'arrêté fixant la liste des personnes morales de droit privé habilitées paraîtra le 1er avril 2027.

ARTICLE 2 :

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur le jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le 17 novembre 2026

Le Préfet,

Jacques WITKOWSKI

SIGNÉ

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales PACA

R93-2026-11-19-00001

DREETS RBOP DEBEAUMONT nov 2026

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Arrêté portant délégation de signature à M. Sébastien DEBEAUMONT directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence–Alpes–Côte d'Azur

Responsable de budget opérationnel de programme délégué, responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

VU le code de la commande publique ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle budgétaire au sein des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration

VU le décret du Président de la République du 19 novembre 2025 nommant M. Jacques WITKOWSKI, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et notamment ses articles 1 à 8 ;

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur

VU l'arrêté interministériel du 5 septembre 2024 nommant M. Sébastien DEBEAUMONT, agent contractuel, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à compter du 1er octobre 2024 ;

VU l'arrêté du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence- Alpes- Côte d'azur

VU la décision interministérielle du 20 décembre 2013 du Ministère de l'économie et des finances, du Ministère du commerce extérieur, du Ministère du redressement productif et du Ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme, portant désignation des préfets de région comme responsables des budgets opérationnels du programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme », pour les services territoriaux placés sous leur autorité ;

VU la décision du 13 janvier 2014 du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;

VU la décision du 17 février 2014 du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 102 « Accès et retour à l'emploi » ;

VU la décision du 17 février 2014 du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;

VU la circulaire du 4 décembre 2013 du Ministère de l'Économie et des finances relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales par intérim.

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à M. Sébastien DEBEAUMONT, directeur régional de l 'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence–Alpes–Côte d'Azur, à l'effet de signer l'ensemble des actes nécessaires au pilotage des budgets opérationnels de programme dont il est responsable :

1°) Recevoir les crédits des programmes relevant des BOP régionaux suivants :
- n° 102 « Accès et retour à l'emploi »,
- n° 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »,
- n°104 « intégration et accès à la nationalité française »
- n°177 : « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »,
- n°147 : « politique de la ville »
- n°304 : « Inclusion sociale et protection des personnes »

2°) Répartir les autorisations d'engagement et de crédits de paiement entre les unités opérationnelles (UO) chargées de leur exécution.

3°) Sous réserve de non-dépassement de la dotation globale consentie à l'UO :
- Autoriser des ajustements de programmation des UO relatifs, d'une part aux interventions au bénéfice de tiers (titre VI), d'autre part aux investissements directs (titre V) validées en Comité de

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur

l'Administration Régionale (CAR), et ceci dans une fourchette ne dépassant pas 20% en plus ou en moins de manière isolée entre opérations. Hors de la limite ainsi définie, le CAR est saisi, pour avis, préalablement à la décision définitive du préfet de région.

- Procéder aux subdélégations le cas échéant, les opérations de titre V étant obligatoirement individualisées pour les opérations immobilières.

4°) Procéder en cours d'exercice budgétaire à des réallocations en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) entre les UO, étant mentionné que les réallocations dont le montant aboutirait à minorer ou à abonder la dotation d'une UO de plus de 10% doivent être soumises au CAR pour avis, préalablement à la décision définitive du préfet de région.
La présente délégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires constituant le budget.

Article 2

Délégation lui est également donnée, en tant que responsable d'unité opérationnelle pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat relevant des BOP régionaux et centraux suivants :

- n°102 « Accès et retour à l'emploi »,
- n°103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »,
- n°104 : intégration et accès à la nationalité française,
- n°111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »,
- n°134 « Développement des entreprises et du tourisme »,
- n°147 : politique de la ville,
- n°148 : fonction publique (s'agissant de l'activité n° 014801010402 - allocation pour la diversité dans la fonction publique),
- n°155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »,
- n°177 : « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »,
- n°304 : « Inclusion sociale et protection des personnes »
- n°305 « Stratégie économique et fiscale » pour les actions relatives à l'économie sociale et solidaire et aux dispositifs locaux d'accompagnement,
- n°354 : « administration territoriale de l'Etat » action 5
- n°362 : « Plan de relance- volet écologie » pour la rénovation énergétique et les bornes véhicules électriques
- n°788 « Contractualisation pour le développement et la modernisation de l'apprentissage

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et, le cas échéant, des opérations relatives aux recettes (titre de perception, états exécutoires cessions), ainsi que les opérations de paye et les moyens de fonctionnement des services.

Article 3

Délégation lui est également donnée en tant qu'ordonnateur secondaire à l'effet d'assurer l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes découlant des programmes :

- n°354 « administration territoriale de l'Etat » action 6
- n°723 (CAS) « opérations immobilières déconcentrées et entretien des bâtiments de l'Etat ».
- n°363 « Plan de relance-Compétitivité » (UO 363-CDMA - DR13)

Article 4

Délégation lui est également donnée pour l'ordonnancement des recettes et dépenses concernant les crédits communautaires des programmes techniques « fonds structurels européens » relevant du ministère du travail et des solidarités.

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur

Article 5

Délégation lui est également donnée pour tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur en application du code des marchés publics et des cahiers des clauses administratives et techniques, pour les affaires relevant des budgets opérationnels de programmes régionaux et centraux précités.

Demeurent toutefois réservés à la signature du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les marchés publics dont le montant est supérieur au plafond des marchés publics à procédure adaptée, sauf délégation consentie en la matière à un autre chef de service de l'État pour les marchés dont il assumerait la conduite d'opération.

Article 6

Délégation lui est également donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire des amendes administratives en matière de métrologie légale. Cette délégation porte sur l'émission des titres de perception y afférents.

Article 7

Le délégataire présentera à la signature du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, tous les actes juridiques (conventions, contrats, arrêtés de subvention) pour les subventions d'équipement et de fonctionnement et tous les autres actes hors marchés publics, ces derniers faisant l'objet de l'article 5, relatifs à des dépenses dont le montant unitaire est supérieur à 250 000 euros.
Cette limitation concerne l'acte initial, le DREETS et ses adjoints bénéficiant de la délégation de signature pour tous les actes administratifs secondaires visant à la mise en œuvre de la décision signée par le préfet de région.

Toutefois, la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subvention qui font l'objet d'un avis émis par une instance présidée par le préfet de région ou son représentant, ainsi que pour les conventions attributives du Fonds social européen (FSE+) et du Fonds pour une transition juste (FTJ), ou pour la signature des avenants financiers annuels pris dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs des entreprises adaptées et entreprises adaptées de travail temporaire, dans la limite de 500 000 euros.

Article 8

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, quel qu'en soit le montant :
- les conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État,
- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis,
- les décisions de passer outre,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions d'acquisitions, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'État sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'État.

Article 9

En tant que responsable du budget opérationnel de programme régional délégué, M. Sébastien DEBEAUMONT, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région

Provence-Alpes-Côte d'Azur, adressera au préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un compte-rendu quadrimestriel d'utilisation des crédits alloués aux UO incluant en particulier les indicateurs de performance.
En tant que responsable d'UO, il fournira également à chaque quadrimestre un compte-rendu d'exécution.

Article 10

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Sébastien DEBEAUMONT, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté est exercée par ses adjoints : M. Olivier TEISSIER, M. Joël BONARIC et Mme Nelcie FERRERE.

Article 11

En application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Sébastien DEBEAUMONT, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, peut sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux collaborateurs qu'il aura désignés par arrêté, pris au nom du préfet, pour les domaines relevant de leur activité au sein du service.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône.

Article 12

Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication, date à partir de laquelle toutes les dispositions antérieures et contraires au présent arrêté seront caduques.

Article 13

Le secrétaire général pour les affaires régionales par intérim, le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et la directrice régionale des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le 19 novembre 2026

Le préfet de région,

Signé

Jacques WITKOWSKI

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales PACA

R93-2026-11-19-00002

SGAR subdélégation CHORUS formulaire et DT intérim MATHERON nov 26

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État aux agents du SGAR PACA chargés de la validation dans l'application chorus formulaires et chorus déplacements temporaires au titre des différents programmes exécutés sur le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le secrétaire général pour les affaires régionales
Provence-Alpes-Côte d'Azur par intérim

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du Président de la République du 9 septembre 2026 nommant M. Didier MAMIS secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet d'Arras ;

VU le décret du Président de la République du 19 novembre 2025 nommant M. Jacques WITKOWSKI, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 4 février 2026 nommant M.Philippe MATHERON, agent contractuel, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, en charge du pôle politiques publiques, auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2026 chargeant M. Philippe MATHERON, secrétaire général adjoint pour les affaires régionales, de l'intérim des fonctions de secrétaire général pour les affaires régionales ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2026 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfecture des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2026 portant délégation de signature à M. Philippe MATHERON, secrétaire général pour les affaires régionales par intérim.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Sont autorisés à valider les demandes d'achats et de subventions qui leur ont été adressées par les chefs de services dûment habilités ainsi qu'à certifier le service fait, quel que soit le montant, les agents dont les noms sont mentionnés en annexe 1 et pour les budgets correspondants.

Cette procédure dématérialisée est effectuée sur l'interface informatique chorus formulaires.

ARTICLE 2

Sont autorisés à valider les ordres de mission et les états de frais concernant les frais de mission et de formation, que ce soit de manière matérialisée ou dématérialisée (via chorus déplacements temporaires), les agents dont les noms sont mentionnés en annexe 2 :
- sur l'UO mutualisée du BOP 354 - budget de fonctionnement du SGAR – au profit des agents du SGAR ;
- sur le BOP 148 au profit des membres de la SRIAS et des formateurs.

ARTICLE 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication, date à partir de laquelle toutes les dispositions antérieures et contraires au présent arrêté seront caduques.

ARTICLE 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le 18 novembre 2026

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général pour les affaires régionales
par intérim

Signé

Philippe MATHERON

ANNEXE 1

Portant délégation d'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux agents chargés de la **validation**
dans l'application chorus formulaire
au titre des différents programmes
exécutés sur le centre de services partagés régional chorus
Provence-Alpes-Côte d'Azur

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0112-DR13-DS13	**DI MEO**	Marion
0112-DR13-DS13	**HANIFER**	Isma
0112-DR13-DS13	**LEKHIAR**	Nolwenn
0112-DR13-DS13	**PAUL**	Chloé
0112-DR13-DS13	**GIMIE**	Magdaléna
0112-DR13-DS13	**BELLOC**	Joëlle
0112-DR13-DS13	**JAUMON**	Laurence
0119-C001-DR13	**DI MEO**	Marion
0119-C001-DR13	**HANIFER**	Isma
0119-C001-DR13	**LEKHIAR**	Nolwenn
0119-C001-DR13	**PAUL**	Chloé
0119-C001-DR13	**GIMIE**	Magdaléna
0119-C001-DR13	**BELLOC**	Joëlle
0119-C001-DR13	**JAUMON**	Laurence
0119-C002-DR13	**DI MEO**	Marion
0119-C002-DR13	**HANIFER**	Isma
0119-C002-DR13	**LEKHIAR**	Nolwenn
0119-C002-DR13	**PAUL**	Chloé
0119-C002-DR13	**GIMIE**	Magdaléna
0119-C002-DR13	**BELLOC**	Joëlle
0119-C002-DR13	**JAUMON**	Laurence
0137-CDGC-PR13	**PRUVOST**	Audrey
0137-CDGC-PR13	**DI MEO**	Marion
0137-CDGC-PR13	**HANIFER**	Isma
0137-CDGC-PR13	**LEKHIAR**	Nolwenn
0137-CDGC-PR13	**PAUL**	Chloé
0137-CDGC-PR13	**GIMIE**	Magdaléna
0137-CDGC-PR13	**BELLOC**	Joëlle
0137-CDGC-PR13	**JAUMON**	Laurence
0148- DAFP-DF13	**SECHI-AGNEL**	Jessica
0148- DAFP-DS13	**LAVANDIER**	Laura
0148- DAFP-DF13	**DI MEO**	Marion
0148- DAFP-DF13	**HANIFER**	Isma
0148- DAFP-DF13	**PAUL**	Chloé
0148- DAFP-DF13	**LEKHIAR**	Nolwenn
0148- DAFP-DF13	**GIMIE**	Magdaléna
0148- DAFP-DF13	**BELLOC**	Joëlle
0148- DAFP-DF13	**JAUMON**	Laurence
0148- DAFP-DS13	**SECHI-AGNEL**	Jessica
0148- DAFP-DS13	**LAVANDIER**	Laura
0148- DAFP-DS13	**DI MEO**	Marion
0148- DAFP-DS13	**HANIFER**	Isma
0148- DAFP-DS13	**LEKHIAR**	Nolwenn
0148- DAFP-DS13	**PAUL**	Chloé
0148- DAFP-DS13	**GIMIE**	Magdaléna
0148- DAFP-DS13	**BELLOC**	Joëlle
0148- DAFP-DS13	**JAUMON**	Laurence
0172-DR21-PACA	**DI MEO**	Marion
0172-DR21-PACA	**HANIFER**	Isma
0172-DR21-PACA	**LEKHIAR**	Nolwenn
0172-DR21-PACA	**PAUL**	Chloé
0172-DR21-PACA	**GIMIE**	Magdaléna
0172-DR21-PACA	**BELLOC**	Joëlle
0172-DR21-PACA	**JAUMON**	Laurence
0209-CSOL-CPRF	**DI MEO**	Marion
0209-CSOL-CPRF	**HANIFER**	Isma
0209-CSOL-CPRF	**LEKHIAR**	Nolwenn
0209-CSOL-CPRF	**PAUL**	Chloé
0209-CSOL-CPRF	**GIMIE**	Magdaléna
0209-CSOL-CPRF	**BELLOC**	Joëlle
0209-CSOL-CPRF	**JAUMON**	Laurence

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0303 -DR13-DR13	**DI MEO**	Marion
0303 -DR13-DR13	**HANIFER**	Isma
0303 -DR13-DR13	**LEKHIAR**	Nolwenn
0303 -DR13-DR13	**PAUL**	Chloé
0303 -DR13-DR13	**BELLOC**	Joëlle
0303 -DR13-DR13	**GIMIE**	Magdaléna
0303 -DR13-DR13	**JAUMON**	Laurence
0349-CDBU-DR13	**DI MEO**	Marion
0349-CDBU-DR13	**HANIFER**	Isma
0349-CDBU-DR13	**LEKHIAR**	Nolwenn
0349-CDBU-DR13	**PAUL**	Chloé
0349-CDBU-DR13	**GIMIE**	Magdaléna
0349-CDBU-DR13	**BELLOC**	Joëlle
0349-CDBU-DR13	**JAUMON**	Laurence
0349-PACA-RPAC	**DI MEO**	Marion
0349-PACA-RPAC	**HANIFER**	Isma
0349-PACA-RPAC	**LEKHIAR**	Nolwenn
0349-PACA-RPAC	**PAUL**	Chloé
0349-PACA-RPAC	**GIMIE**	Magdaléna
0349-PACA-RPAC	**BELLOC**	Joëlle
0349-PACA-RPAC	**JAUMON**	Laurence
0354-DR13-DMUT	**HANIFER**	Isma
0354-DR13-DMUT	**DI MEO**	Marion
0354-DR13-DMUT	**LEKHIAR**	Nolwenn
0354-DR13-DMUT	**PAUL**	Chloé
0354-DR13-DMUT	**GIMIE**	Magdaléna
0354-DR13-DMUT	**BELLOC**	Joëlle
0354-DR13-DMUT	**JAUMON**	Laurence
0357-CFIP-DR13	**DI MEO**	Marion
0357-CFIP-DR13	**HANIFER**	Isma
0357-CFIP-DR13	**LEKHIAR**	Nolwenn
0357-CFIP-DR13	**PAUL**	Chloé
0357-CFIP-DR13	**GIMIE**	Magdaléna
0357-CFIP-DR13	**BELLOC**	Joëlle
0357-CFIP-DR13	**JAUMON**	Laurence
0362-MCTR-C013	**DI MEO**	Marion
0362-MCTR-C013	**HANIFER**	Isma
0362-MCTR-C013	**LEKHIAR**	Nolwenn
0362-MCTR-C013	**PAUL**	Chloé
0362-MCTR-C013	**GIMIE**	Magdaléna
0362-MCTR-C013	**BELLOC**	Joëlle
0362-MCTR-C013	**JAUMON**	Laurence
0363-DITP-DR13	**DI MEO**	Marion
0363-DITP-DR13	**HANIFER**	Isma
0363-DITP-DR13	**LEKHIAR**	Nolwenn
0363-DITP-DR13	**PAUL**	Chloé
0363-DITP-DR13	**GIMIE**	Magdaléna
0363-DITP-DR13	**BELLOC**	Joëlle
0363-DITP-DR13	**JAUMON**	Laurence
0364-MTCR-DIR6	**DI MEO**	Marion
0364-MTCR-DIR6	**HANIFER**	Isma
0364-MTCR-DIR6	**LEKHIAR**	Nolwenn
0364-MTCR-DIR6	**PAUL**	Chloé
0364-MTCR-DIR6	**GIMIE**	Magdaléna
0364-MTCR-DIR6	**BELLOC**	Joëlle
0364-MTCR-DIR6	**JAUMON**	Laurence
0364-MCTR-DR13	**DI MEO**	Marion
0364-MCTR-DR13	**HANIFER**	Isma
0364-MCTR-DR13	**LEKHIAR**	Nolwenn
0364-MCTR-DR13	**PAUL**	Chloé
0364-MCTR-DR13	**GIMIE**	Magdaléna
0364-MCTR-DR13	**BELLOC**	Joëlle
0364-MCTR-DR13	**JAUMON**	Laurence
0380 -PACA- DR13	**DI MEO**	Marion
0380 -PACA- DR13	**HANIFER**	Isma
0380 -PACA- DR13	**LEKHIAR**	Nolwenn
0380 -PACA- DR13	**PAUL**	Chloé
0380 -PACA- DR13	**GIMIE**	Magdaléna
0380 -PACA- DR13	**BELLOC**	Joëlle
0380 -PACA- DR13	**JAUMON**	Laurence

ANNEXE 2

Portant délégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux agents du SGAR
chargés de la validation dans l'application
Chorus déplacements temporaires

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0354-DR13-DMUT	**CHERIEF**	Slimane
0355-DR13-DMUT	**MATHERON**	Philippe
0354-DR13-DMUT	**TRICOIRE**	Philippe
0354-DR13-DMUT	**SIRVAIN**	Amélie
0354-DR13-DMUT	**HAON**	Isabelle
0354-DR13-DMUT	**RIBAS**	Ludivine
0354-DR13-DMUT	**ALAGNA**	Marine
0148-DAFP-DS13	**PALOT**	Magali
0148-DAFP-DS13	**TAPPERO**	Estelle
0148-DAFP-DF13	**PALOT**	Magali
0148-DAFP-DF13	**TAPPERO**	Estelle